

## AUX AGENTS

LE CANARD est vendu aux agents et marchands de journaux à raison de huit centins la douzaine. Les numéros non-vendus ne seront pas repris. Les commandes devront être adressées au No 516 rue Craig.

Les timbres-poste seront reçus pour des montants au-dessous d'un dollar.

## LE CANARD

MONTRÉAL, 25 NOVEMBRE 1893.

## PROSPECTUS

LE CANARD reprend aujourd'hui sa volée dans des sphères où la pâture ne lui fera pas défaut.

La situation politique, religieuse et municipale est devenue tellement corsée qu'il a été appelé à lancer ses coups les plus terribles.

LE CANARD reprend la mission qu'il s'est donnée à son début en 1877, celle de tenir nos hommes publics dans le droit chemin.

LE CANARD a aujourd'hui les plumes toutes hérissées en voyant ce qui se passe à Ottawa. La question des écoles de Manitoba demande une solution prochaine.

Sir John Thompson ne doit pas avoir le foie blanc, ni causer devant les fanatiques de Winnipeg. S'il flanche, malheur à lui!

L'Hon. Laurier et ses amis demandent un romaniement raisonnable du tarif.

Pourquoi ne pas le leur accorder?

Le gouvernement de Québec n'est pas la croix de St Louis. Il y a des ministres qu'il faut moriger.

LE CANARD ne se clora le bec que lorsque le cabinet Taillon aura reparti d'une manière plus équitable les impôts qui paralysent le commerce.

Montréal est aujourd'hui la vache à lait des gouvernements locaux. Montréal à lui seul paie près des trois quarts des taxes versées dans le trésor.

Il faut que ça finisse.

LE CANARD s'occupera aussi de la question de St-Sulpice. Il vient de commander à son correspondant Ladébauche de se rendre à Rome avec toute la diligence possible et d'y consulter le collège des Cardinaux. Sa première lettre arrivera assez vite pour être publiée dans le prochain numéro.

LE CANARD traitera les grandes questions municipales. Il fera le procès aux édiles accusés de péculat et il éclairera les contribuables sur les devoirs du moment.

LE CANARD n'est l'organe d'aucun parti politique, ni l'instrument d'aucune clique.

Il restera parfaitement indépendant.

LE CANARD promet de ne pas sortir de son rôle. Il signalera le ridicule et les travers chez nos hommes publics et réprimera les abus du pouvoir.

Il dira comme Figaro: "Loué par ceux-ci et blâmé par ceux-là, me moquant des sages et bravant les méchants, je me hâte de rire de tout avant d'être obligé d'en pleurer."

Répétons l'ancien épigraphe du CANARD, ne variante d'un vers célèbre de Boileau:

Le vrai peut quelquefois n'être pas vrai sans blague.

Maintenant en avant la musique!

## LES AMENDEMENTS A LA CHARTE

Nos édiles d'après les dernières résolutions adoptées par le conseil de ville se proposent de demander à la législature de Québec certains amendements plus ou moins saugrenus à la charte de la cité de Montréal. LE CANARD a une suggestion assez sage à faire à nos édiles. Cette suggestion, nous en sommes sûr, aura l'approbation de tous les contribuables intelligents. Elle est à l'effet d'assurer la présence à toutes les séances du conseil et des comités des représentants de chaque quartier. Combien de fois arrive-t-il que cinq ou six de nos édiles sont absents lorsqu'il s'agit de voter un vote important dans le conseil?



## LA MAIRIE

BIDDY. — Tiens, Paddy, je vois par le journal que le maire Desjardins vient encore de donner une grande réception. Je ne vois pas ton nom parmi les invités.

PADDY. — Espère un peu, ma chère, l'année prochaine Jimmy McShane sera maire. Je promets de t'amener à ses réceptions à l'hôtel de ville. Jimmy ne fera pas tant son jar.

Ils ont tous des raisons plus ou moins plausibles pour expliquer leur manque d'assiduité. C'est là un abus qu'il importe de réprimer au plus tôt.

Il faut introduire parmi les amendements à la charte une clause en vertu de laquelle chaque quartier aura neuf échevins dans le conseil municipal, c'est-à-dire trois membres élus pour chacun des trois sièges.

Les premiers échevins qui signeront la feuille de présence occuperont les trois sièges. Ceux qui arrivent en retard assisteront à la séance et pourront se placer dans les tribunes ou flâner dans les corridors. Si un des édiles quitte son siège et s'absente plus de cinq minutes, un des deux autres représentants du quartier occupera le fauteuil à sa place.

Nous serons alors certain de voir une noble et généreuse émulation parmi les édiles dans l'assiduité que nous attendons d'eux.

L'idée du CANARD n'est-elle pas bonne?

## SOLUTION D'UN GRAND PROBLÈME

## PROJET DE LOI CONCERNANT LES LICENCES

S'il y a une loi ridicule dans la province de Québec c'est assurément celle qui concerne les licences d'auberges dans les grandes villes.

La manière dont elle est mise en vigueur à Montréal donne lieu tous les ans à une foule d'abus qu'il importe de réprimer au moyen d'une nouvelle législation.

Le prix des licences est désastreux pour le commerce, et le consommateur souffre de la mauvaise qualité des liqueurs qu'on lui sert.

Tous les ans, lorsqu'arrive le printemps les commissaires des licences annoncent solennellement dans tous les journaux que le métier d'aubergiste ne sera exercé que par ceux qui pourront tenir une table d'hôte ou servir des repas à la carte à au moins vingt personnes.

Ils annoncent de plus que le nombre de licences sera diminué d'un tiers ou de la moitié.

Le chef de la police provinciale, sérieux comme un âne qu'on étrille, fait une proclamation de son côté: Il annonce qu'il fera une inspection personnelle de toutes les auberges et qu'il ne recommandera pour des renouvellements de licences que les personnes tenant des établissements respectables.

Tout les ans c'est la répétition de la même comédie.

Cela n'empêche pas que tous les ans le public voit augmenter le nombre des mastroquets. Dans chaque quartier de la ville le besoin de nouvelles auberges se fait vivement sentir.

LE CANARD trouve que cette farce a duré assez longtemps.

Il a trouvé un remède au mal dont souffre Montréal.

Il a préparé un projet de législation qui mettra fin une bonne fois pour toutes à un abus dont nos concitoyens se plaignent avec tant de raison.

La loi proposée par LE CANARD sera équi-

table tant pour le commerçant que pour le public et le consommateur.

Le nouveau statut déclarera qu'à l'avenir le commerce des spiritueux sera libre dans toute l'étendue de la province de Québec.

Il n'y aura plus de licence à obtenir pour ouvrir une hôtellerie ou une buvette.

Mais le revenu, direz-vous, sera diminué d'environ un million?

Non, mes petits agneaux c'est là où vous vous trompez. Le trésor de Québec ne perdra pas un maravedis. Au contraire le fonctionnement de la nouvelle loi y fera couler le Pactole. Le coffre-fort de la province deviendra tellement pléthorique que les saignées fréquentes pratiquées par les boodlers ne pourront jamais l'épuiser.

Ce sera le consommateur et non l'aubergiste qui paiera l'impôt.

Une clause du statut se lira comme suit: "Il ne sera permis à aucune personne d'entrer dans une auberge, buvette, restaurant ou tout autre établissement où se débitent des boissons spiritueuses contenant plus que 4% d'alcool sans avoir obtenu une licence pour la consommation des vins ou liqueurs spiritueuses signée par trois commissaires.

Les buveurs licenciés ne pourront entrer dans une auberge ou buvette sans porter au revers de leur habit une médaille numérotée par les commissaires de licence.

Les licences et les médailles ne sont pas transférables.

Toute personne contrevenant à la section ci-dessus sera passible d'une amende n'excédant pas cinquante dollars ou d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois pour chaque contrevention.

Le coût des licences de buveurs de spiritueux dans les auberges, buvettes ou autres lieux d'ontretien public variera selon la classe de certificat accordé à chaque buveur licencié.

Un certificat de première classe coûtera \$200 par année. Tel certificat donnera au porteur le droit de fréquenter tous les hôtels, auberges, buvettes, à toute heure du jour et de la nuit. Il ne sera accordé qu'à des personnes qui auront subi un examen devant les commissaires et prouvé devant ces derniers que leurs moyens pécuniaires et leur constitution physique leur permettent de boire *ad libitum* sans mettre leur famille dans la gêne.

Le certificat de seconde classe coûtera \$100 par année. Le porteur aura seulement le droit de boire des boissons à cinq centins le verre, telles que la bière, cidre, whisky blanc, rye (commun), gin (en draft) porter, ou du *mixed bitters* garanti fait avec les rinçures des verres. Il ne pourra boire que dans les buvettes ou saloons où l'on ne sert à manger que des huîtres au verre, des pâtés au mouton, du bœuf ou des sandwiches de jambon cru.

Il n'aura pas le droit de fréquenter ces buvettes après dix heures de la nuit.

Le certificat de troisième classe sera accordé par les commissaires sur paiement de la somme de \$25. Il donnera au porteur le privilège de consommer au parc Schmer, aux

parcs de l'Île Ste-Hélène et de la Montagne du lager beer (ne contenant pas plus que 4% d'alcool) et du Niagara beer.

Un père ou une mère de famille pourra servir les deux bières susdites à leurs enfants pourvu que ces derniers soient âgés de plus de dix ans.

Les licences ne seront valides que dans les limites de la ville ou du village désigné par les commissaires.

Une disposition spéciale du statut accordera des licences aux commis voyageurs, aux navigateurs et aux étrangers. Ces licences, qui ne seront valides que pour le temps fixé par les commissaires seront émises sur le paiement de la somme de vingt dollars et ne seront valides que pour 15 jours.

Les commissaires pourront en aucun temps annuler les licences des personnes qui seront trouvées ivres sur les rues plus de six fois dans l'espace d'un mois ou qui en état d'ivresse commettront des délits sérieux.

L'aubergiste qui donnera à boire à un buveur non licencié ou la personne qui consommera des spiritueux dans une auberge sans être porteur d'une licence encourra une pénalité n'excédant pas \$200 ou subira un emprisonnement n'excédant pas six mois de calendrier."

La nouvelle loi aura pour effet de relever le niveau moral du peuple, de diminuer les ravages de l'ivrognerie et de tripler les recettes du trésor provincial sous la rubrique des licences d'auberges.

Si ce statut entre en vigueur LE CANARD est certain que les licences de buveurs à Montréal seulement, fourniront au moins \$1,500,000 au budget de Québec.

Allons, M. Taillon, un bon mouvement. Rendez-vous populaire en adoptant la législation si sage et si équitable que nous vous suggérons.

## AU TÉLÉPHONE

LE CANARD.—Est-ce vous, central. Connectez-moi avec Québec, et appelez l'Hon. M. Beaubien!

La connection est faite.

LE CANARD.—Est-ce vous M. Beaubien?

—Oui. Que me voulez-vous?

—Une simple question. Dites-moi, s'il vous plaît si les médailles présentées par Chicago aux fabricants de fromage de la province de Québec seront données au gouvernement ou aux cultivateurs qui ont fait les dits fromages.

—Je ne comprends pas un mot. Vous parlez trop près du téléphone.

La question est répétée.

—Vous parlez trop fort.

Répétition de la question.

—Vous êtes trop loin de l'instrument...

Fichez-moi la paix. Je suis trop harassé pour vous écouter.

## NOS MONUMENTS

## MAISONNEUVE, OLIER, NELSON

Montréal est depuis un an en travail de monument.

On a érigé sur la Place d'Armes le socle qui doit porter la statue de Maisonneuve sculpté par notre ami Hébert. La statue du fondateur de Montréal, est en train de prendre le goût de tinette dans le Musée Lasalle, parce qu'il manque \$13,000 dans la caisse du comité chargé de son érection.

Il se passera encore bien des lunes avant que ce déficit soit comblé.

LE CANARD croit avoir trouvé la cause véritable de l'apathie du public.

Maisonneuve n'aime pas les zéloteurs du mouvement de sa statue.

Dans une entrevue avec un reporter du CANARD il s'est exprimé dans les termes suivants:

"C'est une idée chouette que l'on a eue de m'élever une statue sur la Place d'Armes, mais les messieurs qui se sont chargés de lancer et de faire réussir l'entreprise ne se sont pas associés des hommes populaires. Le président du comité porte un nom espagnol et a toujours professé des opinions en politique quant au nez des conservateurs et des libé-